

Journée des animateurs de SAGE 9 octobre 2015



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE





Programme de la matinée

- 1. Le renouvellement des instances
- 2. Le SDAGE

la consultation du public la consultation des assemblées le levier 2



4. Le 10ème programme révisé







Renouvellement du Comité de Bassin

Corinne CAUGANT

Chef du service des instances de bassin et des relations extérieures Direction de la stratégie territoriale AESN





Renouvellement du comité de bassin

Mars 2015 : élections départementales ont conduit à la désignation de près de 20 membres

- 25 juin 2015 : renouvellement partiel du comité de bassin:
 - Election du président du comité de bassin
 - Elections de présidents et vice présidents des COMITER
 - Elections des présidents et vice présidents des commissions et groupe de travail
 - Elections de représentants à la mission d'appui technique et au comité nationale de l'eau







Présidence et vice présidences du comité de bassin

Président : François SAUVADET

Vice-Président : Olivier DAUGER

Vice-Président : Christian LÉCUSSAN

Vice-Présidente : Jeannette PRETOT







Présidences des COMITER

COMITER Rivières de Basse-Normandie:

Président : Paul CHANDELIER

Vice-Président : Françoise LOUISE

COMITER Seine aval

Président : Jérôme BOURLET de LA VALLÉE

Vice-Président : Hugues ALBANEL

COMITER rivières d'Ile de France

Président : Daniel MARCOVITCH

Vice-Président : Nicole POINSOT







Présidences des COMITER

COMITER Vallées d'Oise

Président : Eric de VALROGER

Vice-Président : Daniel PARIGOT

COMITER Vallées de Marne

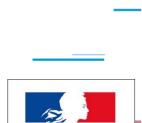
Président : Daniel YON

Vice-Président : Roland DAVERDON

COMITER Seine amont

Président : Etienne HENRIOT

Vice-Président : Christian BRANLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

DE LA RÉGION

D'ILE-DE-FRANCE





Commissions et groupes de travail du comité de bassin

Le comité de bassin se compose de 4 commissions:

- Commission permanente des programmes et de la prospective (C3P)
- Commission des milieux naturels et aquatiques (COMINA)
- Commission mer et littoral (COLIMER)
- Commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondation (COPTATI)
- La C3P comprend 4 groupes de travail







Point d'avancement du projet de SDAGE

- 1. la consultation du public
- 2. la consultation des assemblées
- 3. le levier 2







Consultation du public sur le projet de SDAGE

Résultats

Corinne Caugant Direction de la stratégie territoriale AESN





Déroulement de la consultation

La cible : la population du bassin Seine-Normandie

La consultation s'est déroulée du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 (durée légale)

La population du bassin intéressée pouvait donner son avis :

- Via un **questionnaire en ligne** disponible depuis le site de l'Agence de l'eau mais également depuis des sites partenaires
- Via des **questionnaires papier** disponibles à l'Agence de l'eau, dans les préfectures du bassin et auprès de différents partenaires
- 3 154 personnes ont répondu la consultation :
 - 1 947 répondants pour le questionnaire en ligne
 - 1 207 répondants pour les questionnaires papier





Les partenariats

- Un appel à projet :
- 24 projets proposés
- 18 projets retenus répartis sur tout le bassin
- Les partenaires ont été réunis le vendredi 25 septembre au pavillon de l'eau avec le groupe communication du comité de bassin.



Plus que le nombre de questionnaires retournés
C'est le nombre de personnes sensibilisées qui est important





Contenu du questionnaire

5 questions fermées sur les propositions du SDAGE:

- Protection des captages
- Protection du littoral
- Protection et restauration des rivières, zones humides et de la biodiversité
- Effets du changement climatique
- Propositions sur les 10 défis et leviers
- 2 questions ouvertes:
- Vos préoccupations majeures dans le domaine de l'eau
- Les modifications a apporter au SDAGE





Résultats

- Au final 3 154 personnes ont participé à cette consultation :
- 1 942 via le questionnaire Internet (soit 2/3)
- □ 1 200 via le questionnaire papier (soit 1/3).





Lieu d'habitation des répondants

 Les participants à cette consultation sont pour 33 % des résidents de zones rurales (communes de moins de 2 000 habitants) et pour 30 % des résidents de zones fortement urbanisées (agglomérations de plus de 100 000 habitants).

Le nombre d'habitants de votre agglomération :

Taux de réponse : 94%

	Nb	
Moins de 2 000	991	33%
De 2 000 à 20 000	714	24%
De 20 000 à 100 000	292	10%
100 000 et plus	900	30%
Agglomération de Paris	78	□ 3%
Total	2975	





Profil des répondants - suite

IORMANDIE Vous êtes :

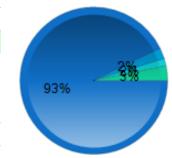
Taux de réponse : 94%

		Nb	
	Agriculteur	102	□3%
	Artisan/commerçant/chef d'entreprise de + 10 salariés	83	□3%
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	618	21%
	Professions intermédiaires	293	10%
	Employés	717	24%
_	Ouvrier	133	4%
	Retraités	531	18%
	Inactifs	187	6%
	Lycéens, étudiants	292	10%
	Total	2956	

Vous répondez en tant que :

Taux de réponse : 93%

	Nb
Particulier	2737
Association	70
Entreprise	46
Elu	95
Total	2948

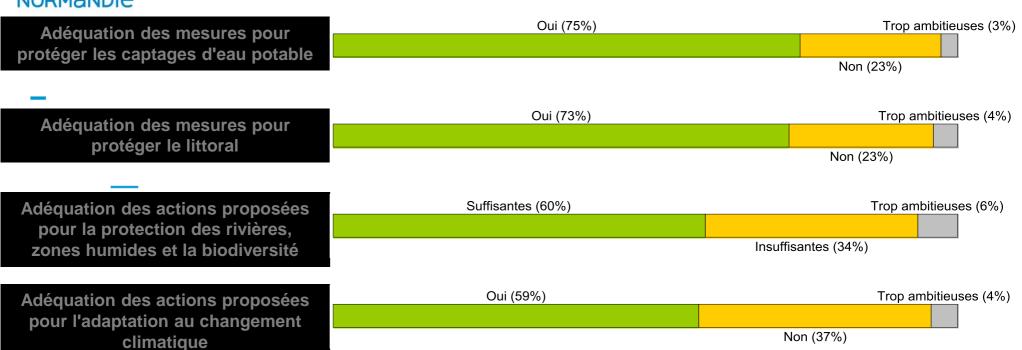


→ Une participation importante des employés, des agriculteurs mais également des professions libérales / cadres supérieurs au regard de leur proportion dans la population du bassin





Leurs avis sur les thèmes du SDAGE



Note de lecture : les réponses détaillées sont présentées dans la suite de la présentation, des regroupements des modalités positives et négatives sont ici présentés





Une adhésion forte à des défis forts du SDAGE

Globalement, le SDAGE proposé est centré sur les principales préoccupations des participants : pollution de l'eau, consommation et utilisation de l'eau mais également protection de l'environnement



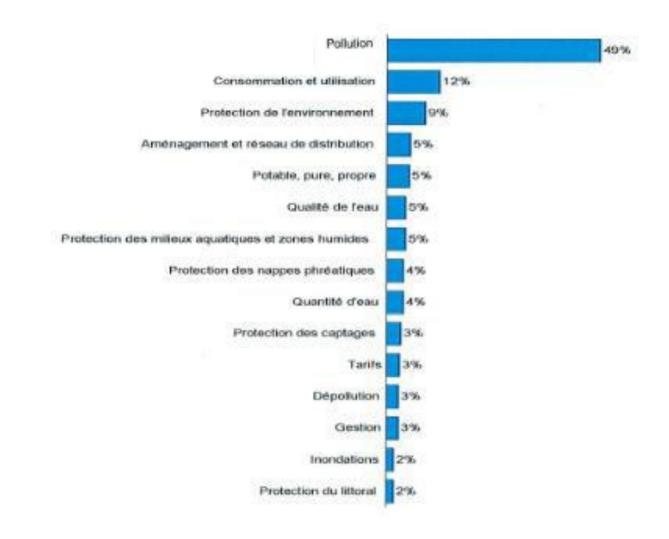
Consolidation des enjeux

Issus de la consultation 2012-2013

et donc de la structure Du SDAGE



Les préoccupations majeures dans le domaine de l'eau





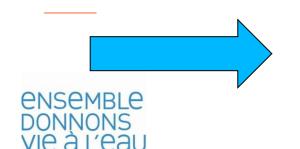


Les propositions du public

- 80% des répondants font des propositions
- Sujet trop précis pour conduire à des modifications concrètes
- Des propositions qui concernent la mise en œuvre du SDAGE et justifient les leviers :

Des moyens d'actions dans le contrôle et la sanction

Une sensibilisation plus forte du grand public pour faire davantage de prévention : communiquer et informer davantage sur les bonnes pratiques, mettre en place des campagnes de sensibilisation adaptées



Agence de l'eau

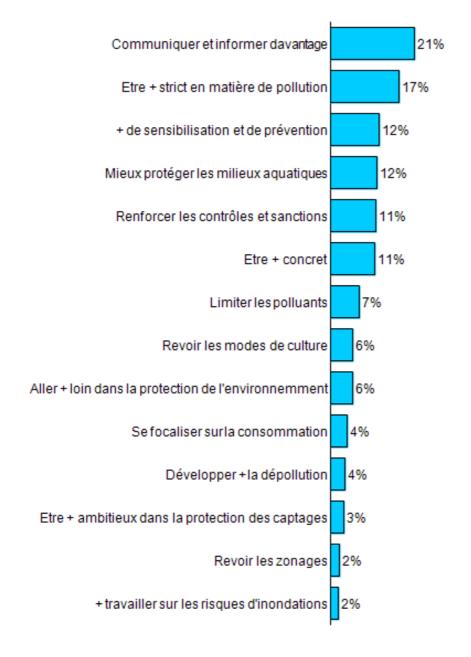
Une cinquantaine de contributions traitées comme Les avis des assemblées



ENSEMBLE

Agence de l'eau

Les modifications à apporter au plan d'action



1153 répondants



Prise en compte des avis des assemblées



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie Luc PEREIRA-RAMOS

Délégué à la l'action territoriale,
la planification et la programmation





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementa de l'Environnement et de l'Energ

Agence de l'eau

Rappel de la synthèse des réponses

avis	CR&CG	CA	CCI & CMA	CESER	CLE&EP TB	Parcs NR
Nb avis	23	24	15	7	25	7
avis favorable	61%	0%	13%	14%	64%	86%
avis réservé	9%	0%	7%	14%	4%	0%
avis défavorable	9%	100%	80%	0%	0%	0%
sans avis	22%	0%	0%	71%	32%	14%
sans réponse	39%	25%	83%	30%	33%	42%
taux de						
réponse	61%	75%	17%	70%	67%	58%

Près de 43% de réponse au total

Les acteurs économiques majoritairement défavorables ensemblées autres assemblées majoritairement favorables



A noter:

- Un avis favorable du CNE (sur l'ensemble des SDAGE français)
- Un avis défavorable du Conseil supérieur de l'énergie (sur l'ensemble des SDAGE français)
- Un avis favorable des autorités Wallonnes sur le SDAGE (sources de l'Oise en Belgique)







Ce qu'il en ressort

Les 1004 remarques concernent **162 des 195** dispositions du SDAGE.

20% des cas ont trouvé réponse dans les modifications apportées par **l'étude juridique**.

21% des remarques conduisent à des propositions de prise en compte et donc à de nouvelles rédactions

54% resteront sans suite car en dehors du champs du SDAGE, non conforme au droit ou n'étant que des commentaires par exemple.

5% remarques concernent les dispositions encore en débat ou travail complémentaire



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie





89 dispositions seront modifiées



Une prise en compte partagée avec les instances

1- C3P du 8 septembre : 80% des avis traités (dossier de séance)

2- COPTATI 9 septembre : levier 2, gouvernance, GEMAPI



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

- 3- COMINA 17 septembre : points en débat:
- •L'utilisation du taux d'étagement des cours d'eau
- •Le taux de compensation des zones humides



Bassin 17 septembre

5- C3P 24 septembre





À l'issue de la C3P du 8 septembre

Nombre de remarques :	total	trouvant réponse dans l'analyse juridique	prises en compte	sans suite	Nombre de dispositions modifiées
Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques		12	19	41	6
Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques	115	52	10	53	5
Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants	65	8	16	41	7
Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral	82	15	10	57	8
Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en potable actuelle et future	52	19	16	17	5
Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	350	85	59	175	26
Défi 7- Gestion de la rareté de la ressource en eau	100	6	34	60	15
Levier 1- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis	19	0	9	10	4
total	937	333	157	454	76

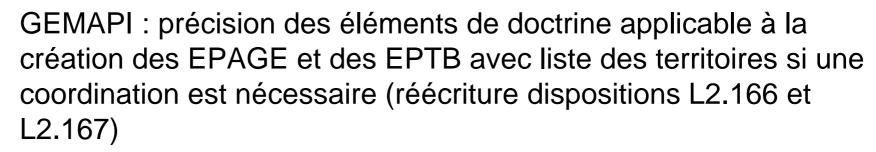






Avis commission administrative de bassin

Confirme la nécessité de la réécriture des dispositions présentant un caractère trop prescriptif avec une portée juridique conforme à ce que les textes autorisent



Rédaction ambitieuse sur la compensation des zones humides

Appelle la rédaction d'un document de bassin sur le changement climatique

Ajoute disposition visant à conduire une réflexion et études de nature à renforcer le soutien d'étiage et l'écrêtement des crues

Terminologie « développement de macro algues opportunistes »



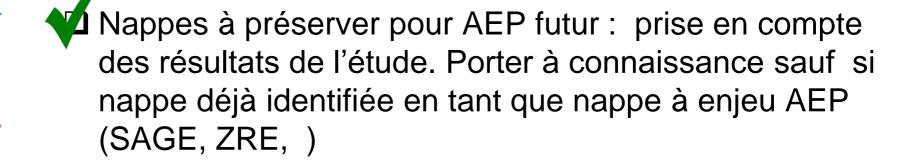




À l'issue de la C3P du 24 septembre

Défi 8 relatif aux inondations : 7 dispositions modifiées

Propositions de la CAB





Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

Agence de l'eau

- Avis du conseil scientifique
 - Intégration GEMAPI dans le SDAGE : proposition de dispositions convergentes entre COPTATI et CAB
 - ☐ Consensus sur les points en débat



Le levier 2 – développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE



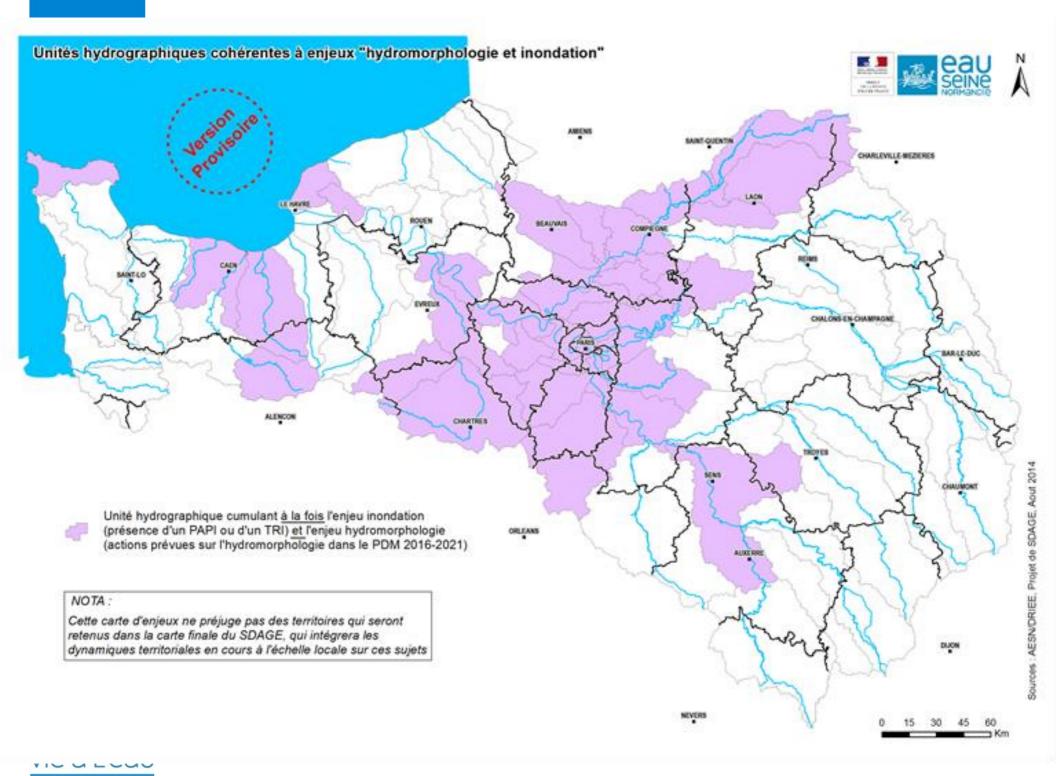


Les points qui rest(ai)ent en suspens

- Au chapitre de la continuité écologique disposition D6.68 mentionnant le taux d'étagement des cours d'eau. Débat
- La disposition D6.83 taux de compensation des zones humides de 200% quand des zones humides sont affectées par des projets. Débat
- La disposition L2.167 relative à l'identification des territoires prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB au regard des enjeux de GEMAPI. Travail complémentaire et options,









Identification des territoires prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB au regard des enjeux de GEMAPI.

COPTATI CAB

- Doctrine de ce qu'on attend d'un EPAGE et d'un EPTB
- Pas de liste de territoires
- Pas de carte de territoires
- Liens avec les cartes du PGRI sur l'enjeu inondation
- Liens avec l'annexe 5 du SDAGE qui reprend les enjeux par territoire sageable

- Doctrine de ce qu'on attend d'un EPAGE et d'un EPTB
- •Identification de territoires nécessitant une structure de coordination basée sur les territoires des grands EPTB existants
- Identification de territoires supplémentaires = la côte normande et la Seine aval



Pas de validation formelle en C3P : consultation des membres d'ici 5 octobre



Merci de votre attention



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE





L'utilisation du taux d'étagement D6.68

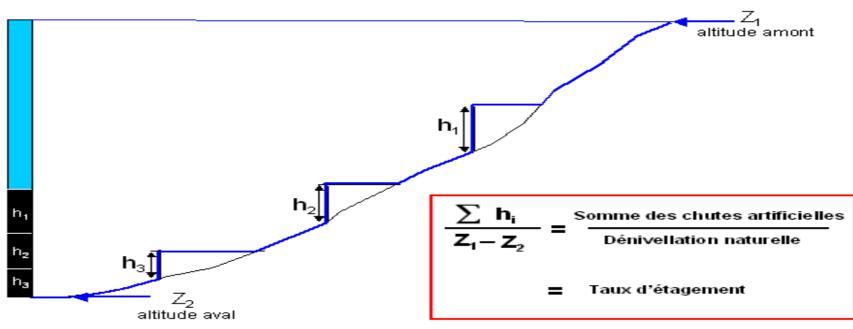
Taux d'étagement des cours d'eau : somme des chutes artificielles présentent sur la rivière rapportée à sa dénivellation totale

C'est un indicateur de l'état hydromorphologique des cours d'eau complémentaire à ceux relatifs à la continuité

Taux d'étagement des cours d'eau









L'utilisation du taux d'étagement D6.68

Taux d'étagement des cours d'eau : somme des chutes artificielles présentent sur la rivière rapportée à sa dénivellation totale

C'est un indicateur de l'état hydromorphologique des cours d'eau complémentaire à ceux relatifs à la continuité

Il y a un an : objectif à atteindre, disposition demandant la réduction de ce taux

COMINA affirme l'intérêt de cet indicateur, recherche d'une adaptation de la cible au contexte local

Retours de consultations demandent le retrait ce cette notion pas assez solide scientifiquement

C3P : notion intéressante, peut être fixée localement dans un SAGE, pas de cible spécifique inscrite au SDAGE







Taux de compensation des zones humides D6.83

Il y a un an : la compensation des surface des zones humides impactées par un projet est de:

- 100% si la compensation se trouve dans le bassin de la masse d'eau à fonctionnalité écologique équivalente.
- 200% dans les autres cas

Acteurs opposés, retours de la consultation des assemblées contradictoires



COMINA souhaite Maintien disposition initale

CAB: 100% et 150% + gestion de 50%

acteurs souhaitent
Un assouplissement ou rester
aux 150% du SDAGE actuel



Consensus en C3P sur la position de la CAB